

Participer, c'est quoi ?

Selon la circulaire de la Caisse D'Allocations Familiales, les modalités de participation des adhérents correspondent à différents niveaux d'engagement :

- La présence, consommation de services ou d'activités,
- L'implication dans une instance d'information et de consultation,
- La contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif,
- La collaboration « permanente » et la prise de responsabilité,
- La contribution au processus de décision.

Toutefois, du point de vue de la CAF, **la seule présence ou consommation d'activités ne constitue pas un niveau suffisant de participation** des usagers, de même l'implication dans une instance d'information ou de consultation, doit le plus souvent être considérée comme une participation symbolique.



Quand et comment s'y prendre ?

Vous pouvez vous impliquer dans la vie du centre social à tout moment de l'année.

En participant aux temps forts de l'année : Assemblée Générale, fête des adhérents, sorties familiales, etc.

Vous avez la possibilité de vous impliquer sur l'organisation en amont, diffusion de la communication, pour l'installation et le rangement, pour la buvette, etc.

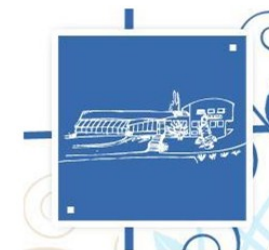
Pour participer à des activités spécifiques (animation d'atelier, covoiturage pour des sorties, relais d'information), aux commissions de travail ou au conseil d'administration de l'association, n'hésitez pas à prendre contact avec le centre social . Nous vous contacterons afin d'échanger sur une implication en fonction de vos motivations et disponibilités.

Nous sommes également à votre écoute pour vous accompagner dans tous les projets qui vous tiennent à cœur.

VOTRE SOUTIEN EST NOTRE FORCE !

Centre Social
28 boulevard Joseph Rosselli
69220 BELLEVILLE
Téléphone : 04.74.06.49.80
Télécopie : 04.74.06.49.86
Messagerie : csbelleville@aol.com

VOTRE SOUTIEN EST NOTRE FORCE !



Participer ?....
Pourquoi pas ?



Vous venez d'adhérer au Centre Social de Belleville, Saint Jean d'Ardières et Taponas.....

Par votre adhésion, vous marquez votre attachement aux valeurs qui nous fondent :

La dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Vous trouverez dans ce livret des informations pour mieux comprendre son fonctionnement et comment vous engager....

Qui sommes nous ?

Le centre social est une association ouverte à tous les habitants, quels que soient l'âge ou la catégorie sociale.

Les activités du Centre Social sont regroupées en 5 secteurs : petite enfance, enfance, jeunes, adultes, familles.

L'association a pour objectif de :

- Mettre en place des actions avec et pour les habitants,
- Favoriser la participation de tous,
- Renforcer le lien social,
- Lutter contre toutes formes d'exclusion, d'isolement ou de discrimination,
- Développer les relations intergénérationnelles

Que défendons-nous ?

Le centre social est un lieu apolitique, sans confession religieuse et refusant toute discrimination.

Les valeurs portées sont la solidarité, la dignité humaine, la démocratie, le respect, l'engagement, la convivialité, le partage, la citoyenneté, l'ouverture aux autres.

Qui fait fonctionner le centre ?

C'est le conseil d'administration, composé d'adhérents du centre social, de représentants élus des communes de Belleville, Saint Jean d'Ardières et Taponas, d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, de représentants associatifs partenaires.

Sa mission est de faire vivre le projet associatif du centre social en s'appuyant sur une équipe de bénévoles et de professionnels qui gèrent les activités et le fonctionnement au quotidien.

C'est aussi l'affaire de tous les adhérents ?

Parce qu'adhérer au centre social va au-delà de participer à une activité, nous demandons à tous nos adhérents de prendre part à la vie de l'association dans la mesure de leurs moyens, notamment en temps.

Ainsi, participer à l'assemblée générale, donner un coup de main lors d'une manifestation ou répondre présent aux temps forts, c'est déjà beaucoup pour le centre social.

Mais pourquoi est-ce si important ?

En premier lieu parce qu'un centre social associatif ne peut fonctionner sans bénévoles, que ce soit pour les décisions au niveau de l'association ou la mise en œuvre de certaines activités.

Mais aussi parce que notre partenaire principal, la Caisse d'Allocations Familiales, accorde l'agrément « centre social » (et donc les subventions qui permettent de maintenir les activités à un coût raisonnable) aux structures où la participation des habitants adhérents est une réalité.

Circulaire CNAF du 22 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale

« La dynamique participative constitue un principe fondateur et une plus value de l'animation de la vie sociale.

La participation concerne à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure »

